



## Règlement de l'opération

Ce règlement s'applique au Défi mobilité organisé par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse en partenariat avec l'ALEC de Saint-Quentin-en-Yvelines co-animateur du défi, et vise à présenter le déroulé de l'opération et les modalités de son organisation.

### Art. 1 –Principe de l'opération

Le Parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse et l'ALEC, organisent du 16 septembre au 24 novembre 2017 un Défi mobilité avec le soutien de l'ADEME.

Le principe de l'opération consiste à recruter des habitants volontaires pour tester des modes de transports alternatifs à la voiture afin de réduire leur consommation de carburant, diminuer les émissions de CO2 et améliorer par la même occasion leur santé physique.

### Art.2 --Objectifs de l'opération

Les objectifs de l'opération sont :

1. Sensibiliser la population au fait que la voiture individuelle, mode de transport majoritairement utilisé sur le territoire du Parc naturel, peut être substituée par des moyens de transports alternatifs pour la plupart des trajets effectués au quotidien.
2. Créer une dynamique d'équipe parmi les participants pour les inciter à réduire leur consommation de carburant.
3. Impulser un changement progressif des comportements en matière de mobilité et réduire ainsi l'usage de la voiture et les émissions de CO2.

### **Art 3 –Recrutement des participants**

Les personnes volontaires pourront s'inscrire individuellement au défi via un formulaire en ligne et indiquer leurs informations personnelles afin que les organisateurs étudient leur profil.

Toutes les personnes majeures sont autorisées à y participer et auront la possibilité de constituer des équipes entre amis, collègues ou en famille qu'elles devront préciser lors de l'inscription.

Le formulaire d'inscription en ligne est accessible depuis le site du Parc naturel [www.parc-naturel-chevreuse.fr](http://www.parc-naturel-chevreuse.fr) et celui de l'ALEC de SQY : [www.energie-sqy.com](http://www.energie-sqy.com)

### **Art 4 – Durée et dates de l'opération**

Le Défi mobilité se déroulera du 16 septembre au 24 novembre, les participants s'engagent à vivre cette expérience durant toute la durée de l'opération.

### **Art 5 – Déroulement de l'opération**

La première semaine du défi sera comptabilisée comme une base de référence pour les déplacements de chaque équipe.

Il s'agira pour chacun de noter individuellement le nombre de trajets effectués, ainsi que le nombre de kilomètres parcourus et la consommation de carburant sur une semaine classique. Ces données permettront ensuite aux participants d'évaluer leur marge de progression durant le défi.

Lors du lancement de l'opération sera distribué à chaque équipe un kit de mobilité recensant toutes les alternatives de mobilité existantes sur le territoire ainsi que les offres proposées par les partenaires de l'opération (tarifs préférentiels sur certaines prestations).

Les équipes seront par ailleurs formées et accompagnées tout au long du défi par le Parc naturel et l'ALEC sur les éco-gestes à adopter pour réduire la consommation de carburant, et sur l'utilisation des outils d'évaluation des déplacements.

→ **Les temps forts de l'opération :**

- **Vendredi 15 septembre à 20h : soirée d'inauguration de l'évènement.**

Le Parc naturel et l'ALEC organisent une soirée d'inauguration du défi afin de présenter son déroulé et remettre le kit de mobilité à chaque équipe. L'ensemble des acteurs du projet (participants, élus, partenaires) pourront ainsi faire connaissance.

Les participants dont l'inscription sera validée seront conviés à participer.

- **Dimanche 24 septembre : journée de test, de conseil et d'information sur les vélos à assistance électrique.**

Durant le défi une demi-journée d'information et de test de VAE sera organisée avec les partenaires du territoire. Cette journée sera l'occasion de tester différents modèles de VAE sur des parcours pré-établis, d'être informé et conseillé par un professionnel sur la technologie et les modèles de VAE à choisir en fonction des besoins et des usages de chacun.

- **Samedi 7 octobre : Journée de formation à l'éco-conduite sur simulateur et essai de voiture électrique.**

Les participants au défi pourront bénéficier d'une session gratuite de formation à l'éco-conduite sur simulateur assuré par un professionnel afin d'acquérir les bons gestes et automatisme en voiture pour économiser du carburant. Cette journée sera complétée également par une formation en sécurité routière, notamment pour sensibiliser sur la conduite à tenir vis-à-vis des autres usagers de la route.

En parallèle, des tests de voitures électriques mis à disposition par la société CLEM seront proposés durant cette même journée.

Les participants qui souhaitent participer à cette journée gratuite seront invités à s'inscrire au préalable.

- **Vendredi 24 novembre : Soirée de clôture**

Pour clôturer le défi, les participants et partenaires de l'opération seront invités à se retrouver à l'occasion d'une soirée bilan, durant laquelle seront annoncés les résultats des différentes équipes. Des récompenses seront attribuées en fonction des résultats obtenus.

Les lieux des différents temps forts seront communiqués aux différents acteurs au travers de l'invitation qui leur sera envoyée.

La présence des participants à chacun de ces temps forts est vivement souhaitée.

### **5.1 Durant l'opération**

Durant toute la durée de l'opération, l'équipe du Parc naturel et de l'ALEC de SQY se tiendront à la disposition des participants par téléphone et par mail, pour leur venir en soutien si ces derniers venaient à rencontrer des difficultés dans leurs déplacements.

Pour le bon déroulé du défi, chaque équipe s'engage à tenir à jour régulièrement ses déplacements grâce aux outils fournis par le Parc naturel et l'ALEC, afin de faciliter l'analyse et le bilan de la consommation de carburant et des émissions de CO2.

## 5.2 -Le Kit mobilité

Pour mener à bien ce défi, les participants recevront un « Kit mobilité » dans lequel seront recensées toutes les alternatives de mobilité présentes sur le territoire qu'ils auront libre choix d'utiliser et d'adapter à leur situation personnelle. Ce kit sera composé comme suit :

- Une « carte du challenger » individualisée.
- Un guide des éco-déplacements
- Des guides pratiques de l'ADEME sur la mobilité
- Un carnet de bord pour noter au fur et à mesure vos déplacements.
- Un bon « Appel au secours » pour contacter vos « coach mobilité » en cas de besoin d'un conseil sur vos déplacements.
  
- Accès à un tarif préférentiel pour de la location d'un vélo à assistance électrique (VAE) dans les magasins partenaires de l'opération : Espace Bellouis et Sport 2000 à Gif-sur-Yvette, garage Delanoue à Chevreuse, Bike and test à Maurepas, Néovelec à Magny-les-hameaux.  
Le coût de location d'un VAE sera à la charge du participant qui devra en faire la réservation directement auprès d'un des commerçants partenaires.
  
- Mise à disposition gratuite de petit matériel utile à la pratique du vélo sur réservation préalable auprès du PNR (gilet jaune, casque, anti-vol)
  
- Tarifs exclusifs\* Défi Mobilité 2017 offerts par la société CLEM et la Communauté de communes de la CCHVC
  - 20€ offerts sur la première utilisation du service d'auto-partage et de covoiturage valable sur les voitures électriques CLEM installées dans les communes de la CCHVC (la liste des communes et des emplacements sera fournie.)

### Puis

- 30% de réduction pendant toute la durée de défi
- \*Offres non cumulables, conditionnées par l'inscription à l'autopartage et au service de trajet solidaire Soli-Drive. Réservées aux inscrits au *Défi Mobilité 2017*.

- Une carte touristique du PNR
  - Plans des réseaux de bus existants sur le territoire : Mobicaps, SAVAC, Transdev, SQY bus.
  - Cartes des pistes cyclables de Saint-Quentin-en-Yvelines
  - Flyer de présentation de l'application d'autostop connecté OUI HOP.
  - Flyers de présentation du dispositif Rezo Pouce développé par Pouce d'Yvelines pour la pratique d'auto-stop organisé.
- **Sous certaines conditions et selon les besoins de déplacements du participant**
- Un pass navigo découverte offert par la SAVAC pour **la semaine du 9 au 15 octobre.**
  - 1 carte de stationnement gratuit valable dans les gares de Gif-sur-Yvette, Courcelles et St Rémy-lès-Chevreuse pour l'utilisation des transports en commun.

Les participants auront le loisir de tester l'ensemble de ces solutions lorsqu'ils le souhaitent et au rythme de leur choix.

### **5.3 : Partage d'expérience et échange via les réseaux sociaux**

Afin d'évaluer l'impact de cette opération, et d'offrir un espace d'échange et de discussion entre les participants, la Parc naturel mettra à disposition une interface communautaire de l'opération (groupe Facebook) consistant à permettre:

- le partage entre les différentes parties de l'opération (participants, organisateurs, opérateurs de la mobilité, etc...) : envoi de messages, partage/post d'humeurs, de ressentis, etc.
- la diffusion de « bons plans », de conseils mobilité, de bonnes pratiques, etc.

Il est à noter que la participation à cette interface communautaire n'est pas rendue obligatoire, il conviendra à chaque participant de faire le choix ou non de rejoindre cette interface.

### **Art 6 – Communication externe, droits d'image et gestion des données**

Les participants acceptent de se soumettre à toute interview réalisée par l'organisateur ou par les médias dans le cadre de l'opération.

A l'issue de l'opération, le Parc naturel et l'ALEC peuvent être amenés à solliciter les participants à venir témoigner de leurs expériences.

Les participants autorisent gracieusement le Parc naturel et les partenaires de l'opération à fixer ou faire fixer, reproduire et publier/diffuser leur image prises dans le cadre de l'opération et tous ses temps forts (la soirée de lancement du vendredi 15 septembre, la journée de test de VAE et de formation à l'éco-conduite, la soirée de clôture du vendredi 24

novembre 2017) pour son utilisation dans le cadre exclusif des actions de communication autour du défi sur les supports suivants :

- L'écho du Parc
- Le site Internet du Parc naturel et de l'ALEC SQY : [www.parc-naturel-chevreuse.fr](http://www.parc-naturel-chevreuse.fr)
- Les supports d'information publique du Parc naturel et de l'ALEC de type : dépliant, guide, plaquette, flyer, etc.
- Tous les supports du Parc naturel et de l'ALEC et des partenaires spécifiquement et exclusivement relatifs au défi mobilité.

Le Parc naturel et l'ALEC SQY s'engagent à ce que leur image ne fasse l'objet d'aucune utilisation dans un cadre commercial et s'interdisent de procéder à une exploitation de leur image susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation.

La présente autorisation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la signature de l'autorisation.

A l'issue de cette période, le Parc naturel s'engage à ne plus utiliser ou reproduire leur image, objet de la présente autorisation.

Pour toute utilisation envisagée sur un autre support de communication que ceux mentionnés dans la période des 5 années, les organisateurs s'engagent à contacter les participants pour leur demander l'autorisation écrite préalable.

Le Parc naturel et les partenaires s'engagent par ailleurs à respecter la qualité et l'intégrité des portraits notamment en cas de recadrage d'une photographie.

Le Parc naturel récoltera, via les outils de suivi et d'évaluation, les données relatives aux déplacements des participants (seul le kilométrage et le temps de parcours du déplacement seront enregistrés, le Parc naturel ne sera en pas mesure de connaître l'itinéraire emprunté). Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à évaluer l'impact environnemental, financier et temporel du déplacement. Ces données seront conservées au maximum 1 an, au delà, toutes les données sont rendues anonymes et ont pour seul objet la réalisation de statistiques.

Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données et informations le concernant en envoyant une demande au Parc naturel situé au château de la Madeleine, chemin Jean Racine, 78472 Chevreuse.

## **Art 7 – Assurances et responsabilité**

La signature de ce règlement implique l'acceptation des présentes conditions :



Dans le cadre du kit mobilité, le Parc naturel mettra à la disposition des participants un pass navigo semaine offert par la SAVAC, permettant de voyager sur le réseau de transports collectifs d'Ile-de-France. Néanmoins, en cas de perte du pass navigo semaine par le participant, le Parc naturel se réserve le droit de ne pas remplacer ce dernier. Le cas échéant, il adviendra au participant de faire les démarches nécessaires à son renouvellement et de supporter les coûts associés.

#### **7.1. Assurance responsabilité civile**

Le participant atteste disposer d'une assurance dite de responsabilité civile. A ce titre, et avant le début de l'opération, le Parc naturel se réserve le droit de demander une attestation sur l'honneur à chacun des participants.

**Nom et prénom :**

**Fait à** .....

**Date :** .....

**Signature**  
**(Précédée de la mention « lu et approuvé »)**